



Erreur tarif horaire contrat crèche

Par **marie2506**, le **25/07/2023** à **10:27**

Bonjour,

J'ai un litige avec la crèche de ma fille. Fin décembre 2022, nous avons signé le contrat 2023 avec un tarif horaire de 2,95€. Aujourd'hui, la crèche m'indique qu'il y a eu une erreur dans le calcul du tarif qui serait de 3,40€/h.

Le contrat est signé depuis plus de 6 mois. Nous avons transmis les documents en temps et en heure, l'erreur vient donc de la crèche.

Est-on obligé de signer un avenant corrigeant le tarif horaire ? Si oui à compter de quelle date peuvent-ils nous demander de payer le nouveau tarif ? 1er janvier 2023 ou la date de l'éventuel avenant ?

Merci d'avance de votre réponse